Mactianimo estote Dilecti Filii, et virtutem ante in Decadentes, cujus causa servitis huius apostolicæ cathedræ oracinisnnixi (Bref de Pie IX à la Liberté.
La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine (Pie IX.
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter iis monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita. (Bref de Léon XIII à la Liberté.

12e ANNÉE — NUMÉRO 108 MERCREDI 10 MAI 1882

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS	Trois mois	six mois	un an
Suisse	fr. 6	11	20
France, Belgique . . . / Allemagne, Autriche . . / Italie, Espagne . . . . / Angleterre, Hollande . / Etats-Unis	» 10	19	36

Rédaction et Expédition
Bureaux : **10, Grand'Rue, 10, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Bureau des annonces : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

A travers le BIEN PUBLIC

Le journal des « conservateurs modérés » est impatient de voir réaliser les réformes promises par la majorité conservatrice à la veille du renouvellement *intégral du Grand* Conseil. Dans son impatience, il harcèle le gouvernement, et va même jusqu'à lui reprocher d'avoir oublié les promesses à l'aide *desquelles on avait capté les suffrages* des électeurs.

Franchement, le *Bien public* est un peu trop pressé. Le gouvernement issu des élections de décembre est entré en fonctions le 1er janvier, et nous sommes au 9 mai. Il a donc, en tout, une existence de quatre mois. Et l'on voudrait que dans un laps de temps aussi court, il eût trouvé le temps d'étudier, *de préparer, de faire voter et de* mettre à exécution tout un plan de réformes ! C'est vraiment trop exiger ; il n'est pas au pouvoir de l'*homme de supprimer* le temps, qui est un des facteurs principaux de toutes les réformes sérieuses et durables. La législature actuelle durera jusqu'à la fin de l'année 1886 ; elle a cinq années pour réaliser le programme des améliorations annoncées. Ce sera à la fin de cette période de cinq *ans, et non pas après quatre mois* d'existence, qu'on pourra apprécier l'œuvre de la majorité conservatrice catholique.

Est-ce à dire que la majorité actuelle n'ait rien fait dans ces quatre mois ? Le *Bien public* n'oserait le soutenir malgré toute son audace. Il veut bien reconnaître que le Grand Conseil nouveau a discuté la loi révisée sur l'enregistrement, et que, grâce à la compétence juridique de son auteur, la nouvelle loi est meilleure que l'ancienne. A la bonne heure, voilà du moins une réforme à l'actif de la nouvelle législature ! Il est vrai que le *Bien public* se plaint de ce que la loi révisée n'apporte qu'un « soulagement imperceptible pour les contribuables. » Cependant elle diminuera les recettes du trésor d'au moins 80,000 francs, d'aucuns prévoient même 100,000 ; et c'est là ce que la feuille *modérée* appelle un « soulagement imperceptible » ! !...

Ce n'est pas le seul article du programme qui soit *en voie de réalisation. On avait* promis aux électeurs de nommer des fonctionnaires publics qui soient en communion de sentiments et d'opinion avec la majorité du peuple. Est-ce que cette promesse a été perdue de vue ? Permis au *Bien public* de critiquer certains remplacements et certaines nominations, mais il sera bien obligé d'avouer que les engagements pris envers les électeurs à la veille de la votation du 4 décembre ont été scrupuleusement *respectés dans toutes les nominations* de quelque importance.

Une autre réforme encore mentionnée au programme conservateur, c'est l'amélioration dans l'organisation du collège et le développement de l'école de droit. En vue de réaliser cette promesse, le conseil d'Etat vient de présenter au Grand Conseil un projet de loi sur l'enseignement littéraire, industriel et supérieur. Nous ne préjugerons pas la décision du Grand Conseil. Mais il reste acquis qu'il y a, dans le programme *conservateur*, au moins trois articles, qui sont ou déjà réalisés ou en bonne voie de réalisation. Elaborer trois réformes de cette importance en quatre mois, c'est, nous semble-t-il, aller assez vite en besogne, et nous aimerions qu'on nous dise quand un gouvernement a donné des preuves de plus de décision et d'activité.

Nous pourrions même parler d'une quatrième réforme, dont les premières bases ont été jetées déjà au mois de mars, c'est la réforme judiciaire. Elle est aujourd'hui remise à l'étude du conseil d'Etat et le Grand Conseil a pu apprendre, par un message sur une pétition de greffiers de justice de paix, que le projet de réorganisation judiciaire sera prêt pour la session de novembre. Ce n'est pas là une réforme qu'on doive improviser, et demander six mois pour la préparer, ce n'est pas abuser de la patience du public.

En résumé, ces quatre mois n'ont pas été perdus. Il est vrai que tout n'a pas été fait ; mais quand est-ce qu'on avait promis de tout faire en quelques mois ? Les autres réformes viendront à leur heure ; le *Bien public* peut se le tenir pour dit.

NOUVELLES SUISSES

Militaire. — Le Comité central de la Société des sous-officiers s'est adressée à l'autorité militaire pour lui demander une modification de l'uniforme et de l'armement des *sergents-majors*, c'est-à-dire des premiers *sous-officiers des compagnies d'infanterie*. On trouve que le simple double galon métallique ne distingue pas suffisamment le grade, qu'en outre l'armement est défectueux, qu'il y aurait lieu de remplacer le couteau-sabre par une arme plus appropriée à la défense d'un sous officier, appelé souvent à commander des fractions de troupes.

—

Le Comité central de la Société des carabiniers a décidé par 6 voix contre 2 que le tir fédéral de 1883 aurait lieu à Lugano.

—

Protection industrielle. — Les autorités françaises se plaignent de l'importation de produits étrangers portant des marques françaises ou la désignation « Paris. » Elles se disposent à prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'*importation* ultérieure de ces produits, en conformité de l'art. 19 de la loi du 23 juin 1857, ainsi conçu :

« Tous produits étrangers portant soit la marque, soit le nom d'un fabricant résidant en France, soit l'indication d'un nom du lieu d'une fabrique française, sont prohibés à l'entrée et exclus du transit et de l'entrepôt, *et peuvent* être saisis en quelque lieu que ce soit, soit à la diligence de l'administration des douanes, soit à la requête du ministère public ou de la partie lésée. »

Zurich

On annonce l'arrestation à Stuttgard d'un individu fortement soupçonné d'être l'auteur du double crime de Kussnacht. C'est un nommé Knapp, de Reutlingen, *condamné* plusieurs fois, et qui *en dernier lieu a été vu* à Zurich. Il avait environ 500 fr. sur lui en argent suisse, dont il n'a pu justifier la provenance.

La *Limmat* ouvre la campagne pour le rétablissement de la peine de mort dans le canton de Zurich. L'assassinat de Kussnacht donne malheureusement de l'actualité à ce mouvement.

***

Le cas de conversion au catholicisme de patriciens zurichois, signalé récemment, n'est pas isolé ; peu auparavant d'autres *néophytes avaient passé à la religion catholique.*

Uri

La landsgemeinde d'Uri a réélu M. Muheim député aux Etats et remplacé M. Lusser, démissionnaire, par M. Schmid.

Unterwald

La loi sur *les contrats de vente et sur les* biens fonds, adoptée par la landsgemeinde d'Unterwald-le-Haut, renferme plusieurs innovations. Elle prévoit d'abord l'établissement d'un cadastre. Elle supprime ensuite l'*obligation* de payer *immédiatement* après un achat le quart du prix d'acquisition et interdit d'hypothéquer un bien fonds pour une somme supérieure aux trois quarts de sa valeur réelle, déterminée par des experts. Cette loi facilite d'une part l'acquisition de bien fonds et relève de l'autre le crédit hypothécaire.

Zoug

La décision du Grand Conseil de Zoug concernant le rétablissement de la peine de mort subordonne toute condamnation capitale *à un vote concordant de cinq juges sur* sept. Le tribunal décidera si l'exécution doit être publique ou avoir *lieu à huis clos. Le* Grand Conseil a le droit de transformer la peine capitale en celle des travaux forcés à *perpétuité.*

Quant aux cas où la peine de mort pourra être prononcée, ce sont ceux d'assassinat et ceux d'incendie, d'empoisonnement ou d'inondation, lorsqu'il y aura eu mort d'homme et que le meurtrier pouvait prévoir qu'il en serait ainsi.

Vaud

Un affreux malheur est arrivé le 28 avril à l'Etivaz. David Isoz, le chasseur bien connu, ayant aperçu de sa maison du fond de l'Etivaz des chamois, se rendit dans la matinée à la chasse sans en avertir sa famille. A midi, *ne le voyant pas revenir*, sa femme alla voir si la carabine dont il se servait était à sa place. *Elle ne l'y trouva pas. Dès lors elle* conçut des inquiétudes, vu que son mari était parti sans vivres. Les heures se passèrent et l'on se décida de faire des recherches qui durèrent fort avant dans la nuit.

L'on ne douta plus alors qu'il ne fût arrivé un malheur. Le lendemain, au jour, une quinzaine d'hommes recommençèrent les recherches en parcourant les crêtes qui vont de Jabloz au Rocher du Midi. A dix heures, le citoyen Adolphe Turrian trouva d'abord le chapeau du chasseur, puis peu après son cadavre. Isoz était étendu de son long, la tête sur l'*avant-bras*, dans la rigidité de la mort. Frappé d'une pierre dans le côté, pierre détachée par une coulée de neige, il avait eu le bassin brisé et il a succombé à un épanchement intérieur. Sa carabine fut retrouvée quelques mètres plus haut. Combien de temps ont duré ses souffrances, nul ne saurait le dire !

Mercredi un grand convoi accompagnait à sa dernière demeure ce père de famille enlevé subitement aux siens. Isoz était très aimé dans la localité. Il n'avait qu'une passion, celle de la chasse, et il était le plus intrépide coureur de rochers que l'on pût voir.

Genève

Un particulier, dit la *Tribune*, avait fait un chèque de 20,000 fr. et un de 25,000 pour toucher des fonds dans une maison de banque de notre ville. Il devait se servir de l'un ou de l'autre, suivant ses besoins. Il présenta celui de 25,000 fr., froissa l'autre dans sa main et le jeta ensuite dans la rue. Un passant le ramassa et le lissa de son mieux, puis il se présenta à la caisse ; mais l'employé conçut des soupçons, *refusa le* paiement et fit comprendre au bonhomme qu'il essayait de commettre une action *répréhensible.*

Avis à ceux qui ne font pas assez attention aux papiers qu'ils ne déchirent pas suffisamment.

***

Les élections communales de la ville de Genève ont tourné à l'avantage du parti libéral démocratique *(Journal de Genève)* qui a fait passer 25 de ses candidats, les radicaux en ont fait passer 15 ; 2 noms étaient communs aux deux listes.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Paris, 6 mai.

Il se passe assurément quelque chose de nouveau dans les coulisses politiques. Le président du conseil et M. Gambetta ont tout l'air de se rapprocher, bien qu'apparemment des polémiques sans portée amusent la galerie dans les feuilles opportunistes et gouvernementales.

J'entends dire que M. de Freycinet, soucieux des fluctuations parlementaires, à la merci desquelles se trouve sa situation actuellement prépondérante, et redoutant les intrigues de la coterie élyséenne, a déjà songé à se ménager un rapprochement avec l'opportunisme dont il est un des fruits les plus dangereux. Ces rumeurs remettent en mémoire les bruits qui ont circulé, avant les *vacances parlementaires, au sujet de la* probabilité d'un ministère Ferry-Wilson, dans le cas où l'Elysée ne voudrait pas seconder les visées gouvernementales de MM. Léon Say et de Freycinet, aujourd'hui d'accord sur le programme financier.

Nul n'ignore que la force principale à l'aide de laquelle M. Gambetta et ses amis comptaient *infliger leur direction au pays*, c'étaient des fonctionnaires inféodés à leur personne.

Aussi les opportunistes s'étant plaint amèrement et même avec aigreur des disgrâces *infligées à certains fonctionnaires, notamment* à M. de Cazelle et Jabouille, les ministériels répondent que le cabinet de Freycinet s'est montré encore trop indulgent pour les politiciens à gage de Gambetta et qu'un déplacement n'est qu'un avertissement et un rappel à l'ordre.

La Banque de Lyon et de la Loire vient de donner lieu à un jugement dont les conséquences seront très importantes. La société est déclarée nulle par le tribunal de commerce de Lyon, et les fondateurs sont *déclarés solidairement responsables du passif*, sans préjudice de dommages-intérêts envers des actionnaires et les tiers. Cet incident judiciaire n'est pas de nature à encourager les actionnaires du *Crédit de* France à opérer les versements demandés par le conseil d'administration. Le *Figaro* constate que la situation de ce groupe est extrêmement épineuse. Les Chemins français ont des demandes.

La part de fondateur de l'isthme de Corinthe se négocie déjà en banque au dessus de 3,000 fr., ce qui fait bien augurer de la souscription publique qui s'ouvrira le 9 mai au comptoir d'escompte.

Les nouvelles des marchés étrangers sont plus favorables quoique les Consolidés anglais continuent à se montrer sensibles aux influences politiques de leur pays.

On sait qu'après avoir déclaré qu'il n'accepterait que la présidence d'honneur du banquet des employés des chemins de fer, M. Victor Hugo vient d'accepter la prési*dence effective en spécifiant que cette réu*nion ne devrait avoir aucun caractère politique. Il y a, dans cette affaire, un dessous de cartes assez curieux. Gambetta devait assister au banquet. Il semblait dès lors impossible qu'il n'en eût pas la présidence ; on ne pouvait, en tout cas, lui interdire de prendre la parole et de faire de la politique. C'est alors que des amis du cabinet seraient,

dit-on, intervenus pour que Victor Hugo acceptât la présidence effective, dans les conditions que je viens de dire. On empêchera ainsi le banquet de devenir pour Gambetta une occasion de se livrer à des attaques plus ou moins directes contre le cabinet.

Dans le monde officiel, on paraît très préoccupé du rôle joué par le baron Brunet auprès de l'ex-impératrice Eugénie. On se demande si, dans cette entrevue particulière d'une heure, le secrétaire et ami du prince Napoléon n'a pas officieusement et officiellement peut être résolu avec l'ex-souveraine toutes les difficultés qui divisent les partisans de l'appel au peuple?

Le déjeûner du matin auquel assistait M. Rouher n'aurait-il point servi à préparer la mission du baron Brunet?

On n'a pas encore de renseignements précis à ce sujet; mais on en cause beaucoup dans le monde ministériel et gouvernemental qui me fait l'effet d'être fort intrigué.

Lettre de Rome

(*Correspondance particulière de la* Liberté.)

Rome, 6 mai.

Pendant que certains journaux anglais continuent à répandre les bruits les plus alarmants et les plus faux sur l'état de santé du Souverain Pontife, et que ces bruits trouvent un écho dans une partie de la presse française et d'autres pays, le Saint-Père continue de prouver que Dieu le soutient visiblement, au milieu même des plus dures épreuves, et qu'à l'exemple de son auguste prédécesseur il lui est donné de porter vaillamment, jusque dans la captivité, le poids de l'âge et celui plus pénible encore d'une sollicitude universelle et des angoisses les plus sensibles. En voici quelques preuves de fait choisies parmi les audiences de la semaine: Dimanche dernier, de même que les dimanches précédents depuis Pâques, le Saint-Père a admis plusieurs centaines de fidèles de divers pays à assister dans la vaste salle du Consistoire à la messe qu'il y a célébrée, après quoi, le Pape étant présent et constamment agenouillé, un des chapelains secrets de Sa Sainteté a dit la messe d'actions de grâces. Le lendemain, lundi, le Saint-Père s'est montré de nouveau à l'heure où il se rendait à la promenade, à une soixantaine de catholiques anglais et américains, parmi lesquels se trouvaient aussi quelques protestants, rangés le long d'une galerie des Loges de Raphaël, et à chacun d'eux il a adressé de bienveillantes paroles et accordé la Bénédiction apostolique. Le mercredi, 3 courant, fête de l'Invention de la Sainte-Croix, le Pape a célébré la messe dans sa chapelle privée, en présence de plusieurs familles étrangères qu'il a admises à recevoir de sa main la Sainte Communion. Deux nouveaux mariés, M. Marceron de Græf et sa femme, originaires de Tours, qui avaient assisté, ce jour-là, à la messe du Saint-Père ont été ensuite reçus en audience particulière par Sa Sainteté, et, à cette occasion, ils lui ont offert un magnifique calice, un ciboire et des burettes, le tout en vermeil rehaussé de filigranes d'or et d'émaux, ainsi que de riches ornements sacrés qui n'avaient servi qu'à Monseigneur l'archevêque de Tours, le jour où Sa Grandeur avait béni leur mariage. Le soir du même jour, le Saint Père a reçu successivement les évêques de Bayonne et de Saint-Brieuc, venus à Rome pour accomplir la visite *ad limina* et afin d'apporter, au nom de leurs diocésains, de généreuses offrandes pour le Denier de Saint-Pierre. A cette occasion, le Souverain-Pontife les a animés par les plus sages conseils à soutenir contre la loi de malheur qui voudrait déchristianiser la jeunesse française, la lutte dont l'initiative et la direction ont été déjà prises si vaillamment par l'épiscopat.

Hier enfin, Notre Très Saint-Père le Pape a reçu une nombreuse députation de catholiques irlandais qui, par l'organe de Mgr Kirby, recteur du Collège irlandais de Rome, lui ont exprimé les sentiments de la plus vive reconnaissance pour l'élévation au cardinalat de l'archevêque de Dublin. Je n'ai pas à revenir sur les détails de cette audience que je vous ai transmis aussitôt en même temps que le texte du discours du Saint-Père. J'ajouterai seulement que l'Eme cardinal Mac-Cabe a quitté Rome aujourd'hui, laissant parmi ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher l'espoir de la prochaine pacification de l'Irlande et du rétablissement des relations diplomatiques entre le Saint Siège et le gouvernement de la Grande-Bretagne.

Je vous ai signalé déjà les indices favorables qui se rapportent aux négociations en cours entre la Russie et le Saint-Siège et qui permettent d'espérer une entente formelle et très prochaine en commençant par la nomination des titulaires aux évêchés vacants. Pendant que les négociations, dans ce but, se poursuivent à Rome par l'entremise de M. Boutenieff, j'apprends qu'elles sont aussi poussées activement par l'autre envoyé russe, M. Massaloff, qui avait quitté Rome à la fin de l'été dernier et qui se trouve maintenant à Munich. Il y est en relations avec un prélat de la secrétairerie d'Etat, Mgr Spolverini qui, ayant assisté à Rome aux premières conférences du cardinal Jacobini avec les deux envoyés russes, a reçu ensuite, à la mort de l'ancien nonce en Bavière, Mgr Roncetti, la mission de se rendre à Munich à titre de chargé d'affaires extraordinaires et à l'effet de pousser de plus près les négociations avec l'Allemagne et surtout avec la Russie. Le nouveau nonce, Mgr di Pietro, est arrivé à Munich, il est vrai; mais Mgr Spolverini a reçu l'ordre d'y rester encore pendant quelque temps pour mener à terme, indépendamment des affaires ordinaires de la nonciature, les pourparlers qu'il y a avec M. Massaloff.

Un autre représentant du Saint-Siège, Mgr Panici, internonce à La Haye, est appelé à venir occuper à Rome la charge de secrétaire de la Congrégation des Etudes. L'*Osservatore romano* a annoncé à ce propos que dans l'audience de congé que Mgr Panici a obtenue récemment du roi de Hollande, Sa Majesté lui a donné un nouveau témoignage de sa haute satisfaction en lui conférant la grand'croix de l'ordre du Lion néerlandais.

On croit que Mgr Panici sera remplacé à La Haye par Mgr Spolverini, lorsque ce prélat pourra quitter Munich.

Pendant que s'opère ce mouvement du haut personnel des nonciatures ou délégations apostoliques et que se poursuivent les négociations avec les puissances qui comprennent la haute portée de l'influence du Saint Siège, une gazette libérale de Rome, la *Rassegna*, se plaint amèrement de ce que la loi des garanties ait *accordé* au Pape le droit d'avoir auprès de sa personne une représentation diplomatique. Or, comme le fait observer à ce propos le *Journal de Rome*, il s'agit de savoir si les puissances se font représenter auprès du Souverain-Pontife en vertu de la loi des garanties, ou bien en vertu du droit absolu et supérieur qui leur appartient et contre lequel toutes les protestations de l'Italie ne pourront jamais rien.

L'article de la *Rassegna* est bien plus absurde encore à un autre point de vue. Ce journal s'alarme des progrès des partis anarchiques et il prétend que « ce fait a son origine dans le système d'immunités et de garanties qui des conspirateurs de la théocratie se sont peu à peu étendues aux conspirateurs de la république. » Le reste de l'article vise à faire croire que si le Pape était assujetti au droit commun, le gouvernement se trouverait plus fort..... pour réprimer l'audace du parti républicain. Mais si la *Rassegna*, tout en ayant l'appréhension du danger, ne veut pas en rechercher la vraie cause, il y a, pour la lui montrer, l'inexorable logique des faits. Plus le Pape et l'Eglise sont opprimés en Italie, plus aussi on voit s'accentuer le déchaînement des passions révolutionnaires.

Ainsi l'*Opinione* constate qu'« un ferment de désordre couve dans plusieurs endroits de l'Italie et que ceux qui l'alimentent espèrent sortir par ce moyen des bas-fonds où ils s'agitent, en prenant occasion pour cela de la réforme électorale. »

Dans l'espace d'un mois ou guère plus il y a eu successivement les désordres de Ravenne et de Messine, la démonstration sectaire de Palerme pour l'anniversaire des Vêpres siciliennes, les scènes de violence commises à Turin et qui ont fait de l'inauguration du monument de Pie IX comme un triste écho des événements du 13 juillet. Ces jours derniers, à Forli et à Mantoue, des démonstrations ont eu lieu contre des journalistes libéraux, et les menaces à leur adresse ont été accompagnées de voies de fait dignes des agresseurs et de leurs victimes. Maintenant c'est Gênes, Rome et Milan qui voient se renouveler les manifestations révolutionnaires.

A Milan, la foule a injurié, à leur sortie du tribunal, les membres du jury qui venaient de condamner les auteurs d'un manifeste séditieux. A Gênes, la démonstration a été dirigée contre les catholiques qui honoraient saint Jean-Baptiste de Rossi, originaire de leur ville, par un *Triduum* célébré dans l'église de San-Lorenzo. On a vu s'accomplir, à cette occasion, des actes d'une brutalité révoltante, « de véritables scènes de sauvages, » comme les appelle une feuille libérale de cette ville, le *Corriere mercantile*. Des prêtres ont été maltraités, des citoyens inoffensifs insultés grossièrement et même blessés. A Rome, on a organisé une démonstration d'ouvriers en faveur du syndic Pianciani que le gouvernement a voulu imposer à tout prix à la municipalité et dont celle-ci ne veut pas, tant à cause des idées radicales que représente Pianciani que parce qu'il menace de compromettre par de folles dépenses les intérêts de la commune. Plusieurs bandes séditieuses ont envahi les abords du Capitole où le conseil communal était réuni, et, pour bien témoigner qu'elles en voulaient aux conseillers catholiques et conservateurs, elles ont crié: *Mort aux prêtres! Sus au Vatican!*

Jusque dans la salle des séances la foule compacte et menaçante a failli troubler la tranquillité de la discussion, à tel point que le conseiller M. le prince Paul Borghèse a dû s'en plaindre vivement. Les gardes de police se sont bornés à l'extérieur à surveiller les bandes séditieuses, tout en les laissant crier et stationner autour de la salle des séances. Une feuille libérale, l'*Italie*, a la bonne foi de constater que « le syndic, fidèle à ses vieilles manies de 1848, a tenté de faire intervenir le public dans les délibérations du conseil communal. » Le même journal ajoute que « si en cette occasion un certain nombre d'individus se sont assemblés autour du Capitole et dans la salle des délibérations, c'est qu'on les y a appelés. » La faiblesse et la connivence du gouvernement résulte aussi de ce fait que M. Pianciani, bien qu'obligé de se démettre, depuis lundi soir, à la suite du vote de défiance donné ce jour-là à la quasi unanimité par le conseil communal, continue de rester provisoirement à sa place. Le ministère n'a pas encore accepté sa démission, et en attendant le bruit court que de nouvelles démonstrations vont avoir lieu en faveur de M. Pianciani. On voit aussi des journaux qui passent pour officieux, tels que le *Popolo romano* et le *Diritto*, le soutenir à tout prix, nonobstant l'opposition de tous les autres organes libéraux. Aussi l'*Opinione* dit-elle avec raison que, « si le gouvernement continue de tarder à prendre une résolution, il fait preuve de connivence avec la plèbe séditieuse, et il devient responsable des nouvelles tentatives qui pourraient avoir lieu pour troubler la paix publique, ainsi que des conséquences d'une répression tardive. » On a vu pareillement les autorités de Gênes se faire compte des désordres survenus dans cette ville et signalés plus haut. Voici, en effet, comment s'exprime le *Courrier mercantile* de Gênes: « L'autorité, nous devons le dire, n'a rien fait. Elle s'est contentée de faire promener la troupe à travers la ville comme si nos soldats étaient des pantins de théâtre. On raconte que certain délégué de la sûreté publique, auquel on avait indiqué les agresseurs d'un pauvre ouvrier blessé, n'a pas même tenu compte de ces indications et s'est éclipsé. »

Ainsi se confirme de plus en plus cette vérité que reconnaissait naguère une feuille libérale de Rome, la *Gazzetta d'Italia*, savoir que « l'Italie actuelle se voit fatalement condamnée par ses propres origines à être révolutionnaire. » V.

FRANCE

C'est demain, 10 mai, qu'aura lieu la réception de la section Evian-Thonon. Un train spécial, dans lequel prendront place les ingénieurs de l'Etat et de la Compagnie Paris Lyon-Méditerranée, quittera Culoz à midi et sera rendu à Thonon à 3 heures du soir.

Cette section de la rive gauche du Léman sera livrée à l'exploitation le 1er juin prochain. Quant à la section Evian-St-Gingolph (frontière française), les études sont achevées et l'enquête administrative va avoir lieu. Le chemin de fer passera en tunnel derrière les carrières de Meillerie. Les travaux seront dirigés sur les deux territoires de la France et de la Suisse (raccordement du Bouveret à St-Gingolph, 4 km.), de telle sorte que la ligne totale d'Evian au Bouveret puisse être ouverte à l'exploitation au plus tard le 1er octobre 1885.

IRLANDE

Un manifeste de la Land League signé de MM. Parnell, Dillon et Davitt témoigne de la sympathie de la Ligue pour ceux qui avaient résolu de pratiquer vis-à-vis de l'Irlande une politique de conciliation et exprime la douleur et l'indignation du comité de la Ligue pour l'assassinat de lord Cavendish et de sir Th. Burke que le manifeste qualifie de coup désastreux.

Le manifeste invite les Irlandais à protester par leurs actes et leur attitude contre de telles atrocités et dit que le nom d'Irlande sera souillé tant que les assassins n'auront pas été livrés à la justice.

***

Le *Times* dit que M. Gladstone devait savoir, avant de traiter avec lui, que M. Parnell est incapable, même le voulant, d'apaiser la tempête qu'il a soulevée en Irlande.

Le but des agitateurs est politique; ils tendent à établir un gouvernement irlandais indépendant et sont par conséquent les ennemis implacables de l'Angleterre, protégés par les Etats Unis.

ALLEMAGNE

L'élection de Mgr Orbin au siège archiépiscopal de Fribourg remplit de joie les catholiques du grand-duché de Bade. Ce bonheur est des mieux justifiés. Les luttes, qui depuis de longues années ont troublé dans ce pays la situation religieuse, ont été si ardentes que le soulagement apporté par une solution si longtemps désirée doit nécessairement provoquer un enthousiasme général.

Il y a quarante ans depuis que le chapitre de Fribourg a procédé pour la dernière fois à l'élection d'un archevêque. Mgr de Vicari a tenu pendant 26 ans les rênes du gouvernement archiépiscopal de Fribourg. Après sa mort, arrivée en 1868, la situation des catholiques vis-à-vis du gouvernement était telle que l'élection d'un successeur fut impossible. Les candidats du chapitre, au nombre desquels se trouvait déjà le chanoine Orbin, furent refusés, et ainsi il arriva que depuis 1868 l'archevêché de Fribourg fut administré, d'abord par Mgr Kübel, puis par le vicaire capitulaire Orbin, le nouvel archevêque.

BELGIQUE

Les journaux catholiques belges publient le bref suivant du Souverain Pontife à l'Université catholique de Louvain:

« LEON XIII, PAPE.

« Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Le témoignage de dévouement filial et d'obéissance que vous Nous avez exprimé d'un sentiment unanime en votre nom et au nom des docteurs et des élèves de cette illustre Université, par votre lettre datée du 27 mars dernier, Nous a causé une grande joie. Car Nous avons vivement à cœur, comme vous le savez, et les bonnes études et ceux qui se consacrent à enseigner la sainte doctrine. Aussi ce n'a pas été une légère consolation pour Nous de voir que, dans votre enseignement et vos écrits, toujours attachés aux décrets et aux conseils du Saint-Siège, vous cherchez avant tout à répandre et à venger les doctrines solides et approuvées par l'Eglise, en même temps que vous mettez en œuvre tous vos efforts pour soutenir l'accord des sciences et de la foi, accord que les enfants du siècle tentent par tous les moyens de détruire et de renverser.

« Vous ne l'ignorez pas, la force de l'enseignement de la philosophie est telle que toutes les autres sciences empruntent à celle-ci leurs bases et leurs plus fermes appuis. C'est pourquoi Nous jugeons très-dignes de votre prudence et de votre vertu les soins assidus que vous consacrez habilement à développer selon Nos désirs l'étude de la vraie philosophie. Ces choses, chers fils tournent non seulement à Notre consolation, mais aussi et à juste titre à votre éloge et à votre réputation, puisque par cette conduite vous contribuez puissamment pour votre part à faire luire ces temps meilleurs où l'univers entier pourra jouir enfin de la lumière tant désirée et des fruits de la justice et de la vérité. Vous portez de Nous un jugement juste quand vous affirmez que votre patrie Nous donne un motif d'abondante joie par le zèle que déploient les fidèles de Belgique, pour l'exemple des autres nations, dans le but d'ouvrir des établissements opportuns et salutaires, où la jeunesse puisse jouir pleinement du bienfait de l'éducation chrétienne. Tout en vous félicitant beaucoup à ce sujet, vous et vos concitoyens, Nous vous encourageons, chers fils, à mériter chaque jour davantage par l'éclat de votre vertu et de votre doctrine des éloges que l'antique gloire de vos ancêtres et vos mérites propres dans l'enseignement chrétien valent à bon droit à votre Université.

« Dans cette ferme confiance, Nous vous exprimons de cœur les sentiments de Notre affection paternelle, et en demandant pour vous au Père des lumières tous les dons de la grâce, afin que dans l'accomplissement de

vos importantes fonctions vous puissiez être une gloire et un soutien pour l'Eglise, Nous vous donnons avec un grand amour à vous, à tous et à chacun des docteurs de votre Université et aux élèves que vous travaillez à instruire, Notre Bénédiction Apostolique en Notre-Seigneur.

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 avril 1882.

Cinquième année de Notre pontificat.

LEO P. P. XIII. »

RUSSIE

Le correspondant romain du *Figaro* se dit en mesure d'assurer que la reprise des relations officielles du Saint-Siège avec la Russie aura lieu sur les bases suivantes :

Un accord interviendrait relativement aux évêques à nommer aux sièges vacants de la Pologne russe ; de son côté Léon XIII aurait délégué un personnage de sa cour pour aller assister au couronnement du czar, et à la suite de cette mission, un diplomate russe serait accrédité à titre officiel près du Saint-Siège.

Voici maintenant le point précis où en sont les choses :

L'accord relatif aux évêques est en bonne voie et même à peu près conclu. M. de Boutenieff a eu à ce sujet de longues et fréquentes conférences avec le cardinal Jacobini. Il a été arrêté que le décret d'exil serait révoqué pour les évêques exilés : qu'une partie d'entre eux seraient rappelés à occuper leurs sièges, qu'une autre partie d'entre eux recevraient des évêchés différents de ceux dont ils étaient d'abord titulaires. Enfin les plus âgés et ceux par trop compromis dans la rupture antécédente, recevraient une pension du gouvernement russe ou seraient invités par le Pape à résider à Rome.

CANTON DE FRIBOURG

Dans la séance de lundi, le Grand Conseil a entendu la lecture d'une pétition signée dans les districts de la Singine et de la Sarine pour demander des mesures contre la multiplication des auberges et surtout contre les abus de l'eau-de-vie facilités par l'établissement de grandes distilleries.

M. *Gaillet*, rapporteur, rappelle que ces questions ont été récemment discutées par le Grand Conseil de Neuchâtel, et conclut au renvoi de la pétition au conseil d'Etat.

M. *Grand* développe sa motion sur le même sujet. Le fléau des boissons alcooliques s'étend progressivement et sûrement, et si l'on n'y apporte remède, les sociétés péricliteront. Nous avons pris des mesures contre le phylloxera, contre les maladies du bétail, mais nous ne nous sommes pas assez préoccupés de l'abus de l'alcool, qui amène la dégénérescence de l'humanité. Les lois interdisent le prodigue et celui qui a l'intelligence faible ; le pouvoir social a aussi le devoir de prendre la défense de celui qui, par faiblesse de caractère, abuse des boissons alcooliques. Depuis 1874 une quantité considérable de pintes se sont établies jusque dans le plus petit village. Qu'y boit-on ? Presque exclusivement de la mauvaise eau-de-vie. Le prix de l'eau-de-vie est très bas et le prix du vin n'est pas à la portée de toutes les bourses. L'une des causes du mauvais résultat des examens des recrues, c'est l'usage que font les jeunes gens de l'eau-de-vie. Les aptitudes intellectuelles sont diminuées par cette boisson. Les scènes de meurtre qui se dénouent devant la justice sont causées le plus souvent par l'ivresse de l'eau-de-vie. Nous voyons un peu partout des gens qui portent sur la figure les traces de l'abrutissement par le schnaps ; il faudrait les protéger contre leur propre faiblesse, contre l'empoisonnement résultant même du simple usage des eaux-de-vie de pommes-de-terre, comme l'a fort bien exposé M. le Dr Boéchat.

Sans vouloir indiquer les mesures à prendre, M. Grand cite les résolutions proposées par une Société bernoise d'utilité publique, les décisions des Grands Conseils de Neuchâtel, de Soleure, etc. Il faut obtenir l'élévation du prix de l'eau-de-vie par des droits spéciaux, par des patentes, etc. Il faut des mesures énergiques de la part du gouvernement, et d'autre part le concours de toutes les forces vives du pays, de l'instituteur, du magistrat, du prêtre.

M. *Jaquet* appuie la motion de M. Grand. L'usage de l'eau-de-vie n'est jamais nécessaire, il est ordinairement pernicieux pour le buveur, et pour sa famille c'est la ruine. C'est à cause de l'eau de-vie que tant de nos jeunes gens sont impropres au service militaire. Le législateur doit préparer des mesures efficaces.

M. *Musy* croit que tout le monde est d'accord sur les inconvénients signalés ; la difficulté est de trouver le remède, et il ne croit pas qu'il en existe.

M. *Fournier :* la question est à l'ordre du jour dans tous les pays ; le malest trop visible, ce qui est plus difficile à voir, c'est le remède. Les essais faits dans d'autres cantons n'ont pas eu de succès. L'usage du schnaps est une question de mœurs ; ce sont malheureusement les bons propriétaires campagnards qui ont introduit l'usage de donner l'eau-de-vie en boisson à leurs ouvriers. Nous ferons des études et des propositions.

M. *Engelhardt* croit qu'avec un peu de bonne volonté, on pourrait arriver à quelque chose. Il faudrait supprimer les droits d'entrée sur le vin et sur la bière. Les instituteurs s'efforceront d'expliquer que l'eau de vie est un péché pour l'âme, une ruine pour le corps ; elle multiplie les scrofuleux, les rachitiques. Les orphelinats peuvent servir à retirer les enfants des familles adonnées au schnaps.

M. *Schaller* appuie la motion. Le mal n'est pas particulier au canton de Fribourg ; on s'en plaint dans tous les cantons. M. Bodenheimer a proposé la création d'un impôt fédéral d'entrée sur l'alcool, il pourrait donner jusqu'à 30 millions. Commençons par réprimer l'abus dans la jeunesse. Les moyens à employer sont difficiles à indiquer. L'ohmgeld est une ressource trop importante pour que nous nous en passions, et en le supprimant on ne ferait pas baisser le prix du vin. Peut-être pourrions-nous trouver dans le cidre une boisson populaire.

M. *Théraulaz* applaudit à ce débat, surtout parce qu'il sert à un échange d'idées sur une question vitale pour le pays. La consommation de l'alcool dans les auberges est un grand mal, mais c'est un plus grand mal encore de le donner dans la famille, même à de jeunes enfants. C'est là ce à quoi il faut remédier en frappant de droits élevés la fabrication des alcools. Cette discussion a prouvé que l'alcoolisme n'est pas un vice inné dans notre population, il a pour cause le haut prix et la mauvaise qualité du vin. Nous devons pousser à la fabrication de la bière. En Bavière, qui est dans le même cas que nous, le gouvernement, depuis un siècle, fabrique la bière et la vend à prix réduit. L'idée pourrait être étudiée chez nous.

M. *Kæser* réclame l'augmentation du prix des patentes pour les pintes qui se multiplient ; les patentes sont bien plus élevées dans les cantons voisins que chez nous.

MM. *Riedo* et *Chollet* recommandent le renvoi au conseil d'Etat. L'observation de M. Théraulaz mérite d'être étudiée. La bière et le cidre sont de bonnes boissons.

M. *Robadey :* l'abus du schnapss est un fléau qui menace l'individu et la société. Quels sont les remèdes ? On propose des mesures fiscales et de police ; si nous les réalisions, on nous reprocherait peut-être de porter atteinte à la liberté d'industrie et à la liberté personnelle. J'ai peur que ces mesures ne soient pas plus fructueuses que celles prises il y a 250 ans contre l'usage du tabac. L'orateur expose les rudes pénalités imposées aux priseurs, et conclut à l'inefficacité des mesures de rigueur. Le remède ne peut venir que de l'éducation ; il faut agir dans la famille, dans l'école, par des conférences, par des brochures, par l'influence du clergé. L'Etat doit vouer sa sollicitude à la formation de la jeunesse.

M. *Gaillet :* il ne faudrait pas que, par avarice, les propriétaires ne donnent que de l'eau-de-vie à leurs ouvriers et domestiques, comme on le voit trop souvent.

La pétition et la motion de M. Grand sont prises en considération et renvoyées au conseil d'Etat sans opposition.

***

2. Lecture est donnée d'un message du conseil d'Etat sur l'enquête ordonnée par le Grand Conseil à la maison de force. Une première enquête a révélé un grand relâchement de la discipline et des désordres à la maison de force et au chantier du Sahli. La cause en était dans les multiples occupations du directeur et dans l'emploi des gardiens pour le service de la famille du directeur. Une enquête postérieure a révélé des faits encore plus graves, défaut de surveillance à l'atelier ; Monsieur le directeur ne comprenait pas même l'étendue de sa responsabilité ; le chantier du Sahli était très mal tenu et causait de vives alarmes dans toute la contrée. Le maintien du directeur était donc impossible ; il y avait urgence à porter un prompt remède au mal. M. Favre donna de suite sa démission, et son successeur est entré en fonctions le 1er mai courant. En même temps a été mis en vigueur un nouveau règlement. Le rapport du conseil d'Etat était déjà écrit lorsque ont eu lieu les évasions du 3 mai, avant que le nouveau directeur eût pu réformer la mauvaise organisation du chantier du Sahli.

L'enquête a constaté la nécessité de réformer les installations et d'améliorer la position des employés. On étudie la transformation de l'ancienne caserne en pénitencier. Depuis quelques années, le recrutement des gardiens se fait péniblement en raison de la modicité de la solde, qui n'est que de 2 fr. par jour. Le conseil d'Etat propose de la porter à 2 fr. 30, d'ajouter 60 centimes par jour au gardien chef, et de créer un poste de gardien suppléant avec grade de caporal.

***

3. M. *Jaquet* interpelle le conseil d'Etat sur la suite à donner à deux pétitions relatives à la correction de la Sarine et à la suppression du flottage. La seule commune de Morlon a dépensé en moyenne 937 fr. par an depuis 30 ans pour se défendre des ravages de la Sarine. Nous avons l'espoir d'un subside de la Confédération ; l'Etat devra aussi venir au secours des communes. Le flottage fait beaucoup de mal et il faudra le supprimer dans un délai de quelques années.

M. *Musy* rappelle que des études ont été faites, il y a de nombreuses années déjà, pour l'indiguement de la Sarine, mais rien n'a été encore exécuté.

M. *Théraulaz*, à son entrée en fonctions, a trouvé les pétitions dont parle M. Jaquet ; il s'en est occupé tout de suite ; le bureau des ponts et chaussées a promis de faire des études aussitôt que possible, mais il ne le pourra que vers la fin de 1882. Quant aux flottage, on ne pouvait songer à le supprimer dès cette année. M. Théraulaz a demandé au conseil d'Etat de subordonner les concessions de flottage à certaines conditions les années prochaines, et il faudra le prohiber en tout cas pendant les travaux d'indiguement.

***

4. Lecture est enfin donnée d'un massage du conseil d'Etat sur le projet de loi concernant l'enseignement du collège Saint-Michel.

—

Le *Journal de Fribourg* consacre un article des plus malveillants au jugement du tribunal de la Sarine dans la cause de la commune de Fribourg contre Mme Menoud. Nous ne relèverons de cet article que la phrase suivante : « Nous estimons que la difficulté de droit privé existant entre la ville et M. Menoud est compliquée d'une question constitutionnelle fort grave et dont la solution pourra être demandée avec confiance au tribunal fédéral. »

Cette question *constitutionnelle* ne peut être que la question de la *laïcité* de l'école secondaire qu'avait eue en vue le testateur. Nous prenons le mot de laïcité dans le sens qu'on lui donne dans le camp radical, c'est-à-dire l'exclusion de tout caractère religieux de l'enseignement. Cette déclaration du *Journal de Fribourg* prouve que nous avions eu raison en soutenant, malgré tous les démentis, que le but non avoué des promoteurs du procès était l'introduction d'un enseignement laïque à Fribourg.

Ce que nous comprenons moins, c'est comment le tribunal fédéral pourra résoudre cette « question constitutionnelle » tout à fait étrangère au jugement du tribunal de la Sarine. Le caractère irréligieux de l'école n'a pas été discuté, ce qui était en cause c'était de savoir s'il y avait ou non une fondation dans le sens du code civil. Le tribunal de la Sarine s'est prononcé pour l'affirmative.

—

On veut se relever du fiasco de la démonstration du 4 mai à La Tour de Trême, en provoquant une souscription dans le but d'élever un monument à la mémoire de Chenaux. Radicaux et bienpublicards se mettent en campagne. Voici, à titre de curiosité les bureaux et centres politiques où l'on est invité à souscrire :

Bureau du *Journal de Fribourg ;*
Cercle des arts et métiers, à Bulle ;
Cercle conservateur (*Bien public*), à Bulle ;
Cercle du Commerce, à Fribourg ;
Cercle de l'Union, à Fribourg ;
Cercle fribourgeois, à Lausanne ;
Cercle fribourgeois, à Genève ;
Bureau de la Société de secours mutuels de la Chaux-de-Fonds.

Nous comptons sur le zèle du *Bien public* pour obtenir d'importantes souscriptions des membres du patriciat fribourgeois qui font partie du Cercle de l'Union.

—

La Société cantonale fribourgeoise d'agriculture avait convoqué à Mariahilf, pour dimanche, à 3 heures de l'après-midi, une réunion générale extraordinaire. Un grand nombre de membres ont répondu à l'appel du Comité et la réunion était très nombreuse. Le premier objet à l'ordre du jour a été la révision des statuts, révision provoquée par le Comité afin de permettre l'organisation d'une section et d'un sous-Comité spécial pour le district de la Singine.

L'exposé des motifs et le développement des raisons militant en faveur de cette révision des statuts ont été faits avec beaucoup de précision et de netteté par le secrétaire et par le caissier de la Société, M. Paul Gendre et M. Berlschy, député, le premier en langue française et le second en langue allemande. Aussi toutes les propositions du Comité ont elles été adoptées et les nouveaux statuts approuvés à l'unanimité. 50 nouveaux membres, principalement du district de la Singine, ont été ensuite reçus dans la Société fribourgeoise d'agriculture.

L'assemblée s'est occupée encore après les réceptions, de différentes questions relatives aux assurances du bétail, et les a renvoyées à l'étude de son Comité.

M. H. Reyff, nouveau président de la Société d'agriculture, a dirigé la discussion de manière à convaincre tous les assistants de l'heureux choix que la dernière assemblée générale avait fait en l'appelant à la présidence, où il est du reste bien secondé par son vice-président, M. Chollet, de Menziswil. Trois conseillers d'Etat, MM. Théraulaz, Bossy et Aeby, assistaient à la réunion et témoignaient par leur concours du vif intérêt que le conseil d'Etat porte à tout ce qui a trait au développement et aux progrès de l'agriculture dans notre canton.

En somme la réunion de Mariahilf a montré à la Société d'agriculture qu'elle pouvait compter sur l'appui de tous pour la réalisation du but qu'elle s'est proposé et que les autorités cantonales en particulier et les amis de l'agriculture en général lui sont reconnaissants des efforts généreux et désintéressés qu'elle s'impose dans l'intérêt de l'agriculture qui est l'intérêt de tous.

—

Cette nuit on a volé une lampe d'argent d'une valeur assez importante dans l'église de Bourguillon. Comme on ne constate aucune effraction, il faut admettre que l'auteur du vol s'est caché dans l'église hier avant la fermeture, et en est sorti ce matin après que la porte a été rouverte par le sacristain.

DERNIERES NOUVELLES

Les renseignements qui nous arrivent sur les élections dans le canton de Berne sont sensiblement meilleurs que ceux annoncés hier. Les conservateurs catholiques n'ont perdu que le cercle de Delémont, qui nomme quatre députés ; ils se sont, par contre, maintenus dans le cercle de Moutier qui a nommé MM. Boivin, Moschard et Clémençon.

Dans la ville de Berne, la liste radicale a passé tout entière dans le cercle du haut ; dans les deux autres cercles, les candidats élus sont ceux de la liste indépendante (conservateurs modérés), mais il reste quatre ballottages.

Le reste du canton a conservé en général son ancienne députation, les quelques changements survenus indiquent cependant un pas vers la gauche.

Le canton de Saint Gall a eu, lui aussi, des élections pour le renouvellement du Grand Conseil. Les conservateurs catholiques ont réalisé un progrès sérieux ; ils ont fait passer 70 de leurs candidats, et le parti radical ne compte plus que 100 députés. Cependant MM. Good et Muller ont succombé dans la votation.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Une jeune fille d'environ 17 ans, qui était dans la Suisse allemande, avait, comme on

dit vulgairement, le mal du pays. Pauvre enfant !!! C'était la première fois qu'elle se trouvait éloignée de sa tendre mère. Un jour le souvenir ce sa ville natale lui donna tellement de tristesse, qu'elle télégraphie à sa mère que son désir était de revenir à la maison.

La mère, après avoir lu le télégramme, le montra à son mari et lui dit : « Vois donc, regarde cette écriture, comme la main de notre pauvre fille a tremblé en écrivant ce télégramme ! !! »

—

Le notaire de Périgueux. — On a écrit quelque part que le poète d'*Excelsior*, Longfellow, qui ne manquait point de grandeur, manquait un peu d'*humour*. Le critique qui a porté ce jugement un peu téméraire, connaît-il, de Longfellow, le *Notaire de Périgueux ?*

Ce n'est pas une œuvre de longue haleine, mais il y a là de la verve, de l'ironie et (puisqu'on en veut) de l'*humour* à revendre. C'est tout bonnement l'histoire d'un honnête notaire périgourdin qui s'en va, par un temps de pluie, transcrire les dernières volontés d'un malade atteint de fièvre scarlatine. Il était si bien, si douillettement assis, au coin de son feu, fumant sa pipe, sa chère pipe d'habitude, ce bon notaire ! Longfellow, qui avait raison de dire : « Je sais bien le français », appelle tout net un *brûle-gueule* la pipe courte de cet officier ministériel.

Et, tandis qu'il écrit sous la dictée du malade, le notaire de Périgueux songe qu'il a peut-être mal fait d'entrer ainsi dans la chambre d'un fiévreux. Cela se gagne, la scarlatine ! — « Surtout par les temps malsains comme celui-ci, répond le pharmacien, assis auprès du moribond. — Et quels sont les symptômes ? — Une douleur aiguë et brûlante au côté droit ! »

Ah ! qu'il a été fou de venir là, le notaire de Périgueux ! Tout justement il éprouve, au côté droit, comme une vague douleur. Il s'en va assez inquiet, monte à cheval, et prend le chemin de son *chez lui* sous la pluie battante. Il a le frisson, oui, le frisson et, chose terrible, — il sent, au côté droit, tout justement, une douleur lancinante, comme s'il était percé d'une aiguille. « C'est fait de moi ! » murmure, en hochant la tête, le pauvre notaire de Périgueux.

Il éperonne le cheval, il se sent mourir ; à chaque pas la douleur est plus vive. Elle devient atroce. Allons ! c'est dit ; le bon notaire va mourir ! Que diable allait il faire aussi dans cette chambre de malade ? Le cheval trotte, trotte... Enfin, enfin voici la maison, l'humble maison où la notairesse attend le notaire de Périgueux. « Pan!! pan ! » Il frappe ; on accourt. Le voilà, pâle comme un revenant. « Ma chère femme ! Un fauteuil ! Mes heures sont comptées. Je suis *un homme mort !* » *Et, pour passer sa robe* de chambre, le notaire ôte son habit, lorsque quelque chose tombe dessous et se brise sur le carreau. C'était la pipe du notaire ! « Il plaça, dit Longfellow, la main sur le côté, et voilà qu'il le sent découvert jusqu'à sa peau. Sa redingote, son gilet, son linge étaient brûlés de part en part, et il avait au côté une ampoule aussi large que la tête... Le notaire avait oublié dans sa poche sa pipe toute pleine de cendres encore chaudes. »

Encore une fois, ce n'est rien : — une simple anecdote, un fait-divers, une banalité, mais relevée par de telles observations psychologiques, une telle science de la nature humaine, qu'à ces pages humoristiques je ne sais de comparable que le chapitre des *Nouvelles genevoises*, où Töpfer analyse, après Montaigne, les effets bizarres de *la Peur*.

M. Soussens, Rédacteur.

IMPIRMERIE CATHOLIQUE

Doctoris Angelici divi Thomæ Aquinatis, sermones et opuscula concionatoria, parochiis universis et sacris prædicatoribus dicata et edita a J.-B. Raulx, canonico, Vallis-Colorum *parocho et decano.* Ouvrage honoré d'un Bref de Sa Sainteté Léon XIII. 4 vol. in-12. — Prix : 12 fr. 2 vol. in-8, même prix.

Explication générale du catéchisme de la doctrine chrétienne, par D. Garcia-Mazo, prédicateur de la cour d'Espagne, M. B.-F. Galtier, son biographe et traducteur privilégié de ses œuvres. 1 vol. in-12 très compact, contenant la matière d'un fort vol. in-8. Prix : *franco-poste :* 2 fr. 50

Le Notre Père au dix-neuvième siècle, par M. l'abbé Curot. 1 vol. in-8 de plus de 300 pages. — Prix : *franco-poste :* 1 fr. 25

La femme chrétienne, sa puissance de sanctification, ses richesses divines, ses armes spirituelles, par l'abbé Gérardin, du diocèse de Verdun. 1 joli vol. in-12. — Prix : 2 fr. 50

Cæsaris S. R. E. Card. Baronii, Od. Raynaldi et Jac. Laderchii, Annales Ecclesiastici, denuo et accurate excusi. Magnifique édition, honorée de la souscription et d'un Bref de S. S. Pie IX et récemment d'un Bref de S. S. Léon XIII. 37 volumes in-folio. — Prix des 35 vol. parus : 560 fr. Expédition *franco* jusqu'à la gare la plus *rapprochée* du destinataire. Les deux derniers volumes sont sous presse.

Tableau synchronique et universel de la vie des peuples, par M. l'abbé Michel, curé de Cousancelles, avec approbation de NN. SS. les Evêques de Verdun, de Langres, d'Arras, etc., et les encouragements de douze archevêques et évêques. Grand in-folio. — Cartes coloriées. — Prix : 30 fr.

M. GRAVIER, *Chirurgien-Dentiste* à **Monthey,** (Valais) informe sa clientèle qu'il recevra à Fribourg du **15** au **21** courant, *à l'Hôtel de Fribourg, N° 2.* Et à *Bulle* le **22** courant à *l'Hôtel du Cheval Blanc.*

Spécialité de dents et dentiers perfectionnés d'après les systèmes le plus récents.
(H 303 F) (257)

M. BUGNON *Chirurgien Dentiste* à Fribourg, sera à Bulle, hôtel du Cheval-Blanc, jendi 11 mai, jour de la foire. (263)

HOMMAGE
AUX JEUNES
CATHOLIQUES-LIBÉRAUX
Par Mgr de SÉGUR,
Prix : 50 cent.

EN VENTE A L'IMPRIMERIE CATHOAIQUE
LA VIE ADMIRABLE
DU SAINT MENDIANT ET PÉLERIN
BENOIT-JOSEPH LABRE
PAR
Léon Aubineau.
PRIX : 3 FRANCS 50.

LES SAINTS
DE LA
SUISSE FRANÇAISE
PAR
M. l'abbé GENOUD, curé d'Yverdon

Avec des lettres d'approbation ou de recommandation de cinq Evêques de la Suisse, de Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Annecy et de Mgr Guérin, auteur des **Petits Bollandistes.** 2 vol. in-18 jésus d'environ 360 pages.

Prix : 4 francs.

En vente pour le canton de Fribourg
à l'imprimerie catholique à Fribourg
chez M. Ackermann, libraire à Bulle ; chez les dames Déwarrat, à Châtel-St-Denis chez M. Lambelly, à Estavayer-le-Lac et chez M. Stajessi, à Romont.

N.-B. Quelques exemplaires solidement reliés sont en vente chez l'auteur au prix de 5 francs les deux volumes,

ŒUVRE
DE SAINT FRANÇOIS DE SALES
POUR LE SOUTIEN DE LA PRESSE CATHOLIQUE
Bureau central de l'Œuvre
FRIBOURG (Suisse), GRAND'RUE, 13.

Pour tous les renseignements, s'adresser à M. Pie Philipona, secrétaire caissier du bureau central, Grand'rue 13, Fribourg (Suisse). Des statuts de l'ŒUVRE sont envoyés gratis à tous ceux qui en font la demande.

En vente à *l'Imprimerie catholique :*
Pensées consolantes
de saint François de Sales,
recueillies et mises en ordre avec des notes des maîtres de la vie spirituelle, par le Rév. Père Huguet, S. M. 12e édition, prix 1 fr. 50.

En vente à l'*Imprimerie catholique*
Les Patronages
DE JEUNES GENS
dans les petites paroisses (fondation et direction), à l'usage du Clergé.
Prix : l'exemplaire 30 cent. ; la douzaine *3 fr. ; le cent 20 fr.*
Avec approbation de plusieurs Archevêques et Evêques.

Ouvrages de divers auteurs

P. Le Coustour. Ballades et légendes bretonnes, 1 vol. in-12 2 fr. 50.
Locmaria (Cte de). Souvenir des voyages du comte de Chambord 3 fr.
Marie-Thérèse en Hongrie 4 fr.
La Chapelle Bertrand 2 fr. 50.
Les Guerrillas, 2 vol. 4 fr.
Mac-Cabe. Adélaïde ou la couronne de fer 2 fr.
Florine, princesse de Bourgogne 2 fr.
Berthe ou le Pape et l'Empereur 2 fr.
Marcel (Etienne). La Vengeance de Giovanni 3 fr.
Le Chef-d'œuvre d'un Condamné 3 fr.
Jermola, histoire polonaise 2 fr.
Comment viennent les rides 2 fr.
Mme Marie-Angélique. Soirées du Père Laurent 2 fr.
La Marguerite de San-Miniato 2 fr.
Serviteurs d'autrefois 2 fr.
A. de Milly. Conversations et récits 2 fr.
Journal d'un Solitaire 2 fr.
Mirabeau (Cse de). Veillées normandes 2 fr.
F. Nettement. Un pair d'Angleterre 2 fr.
O'Gorman. Le Prophète du Monastère 2 fr.
M. Parson. Edith Mortimer 2 fr.
Rochère (Cse de la). Mignonnette 2 fr. 50.
L'Orpheline d'Evenos 2 fr.
Séraphine 2 fr.
En vente à l'*Imprimerie catholique*

En vente à l'Imprimerie catholique.
HORLOGE DE LA PASSION
OU
RÉFLEXIONS ET AFFECTIONS
SUR LES
SOUFFRANCES DE J.-C.
PAR SAINT ALPHONSE DE LIGUORI
TRADUIT DE L'ITALIEN PAR MGR GAUME
protonotaire apostolique.
Prix 1 fr. 30.

BOURSE DE GENEVE DU 8 MAI

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
3 0/0 Genevois	81	—	80 3/4	81
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	—	—
4 0/0 » 1880	—	—	102	—
5 0/0 Italien	90 89	—	89 75	90
5 0/0 Valais	—	—	—	—
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	—	—	460	—
Suisse-Occidentale 1873-76	—	—	—	—
» 1878-79	441 1/2	—	441 1/2	442
3 0/0 Jougne à Eclépens	—	—	—	—
Franco-Suisse	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	470	—	467	470
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	—	—	1010	—
5 0/0 Jura-Berne	—	—	965	—
Lombardes anciennes	288	—	—	288
» nouvelles	—	—	—	—
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—
Méridionales	270	—	269	270
Bons méridionaux	—	—	580	—
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	—	—
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—

ACTION	COMTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	157	—	156	158
» privilégiées	522	—	520	525
Central-Suisse	552	—	551	553
Nord-Est Suisse	337	—	337	338
» privilégiées	—	—	—	—
Union Suisse	232	—	233	236
Saint-Gothard	—	—	—	460
Union privilégiées	—	—	429	430
Comptoir d'escompte	—	—	—	—
Banque du commerce	—	—	1260	1285
» de Genève	—	—	—	—
» Fédérale	—	—	420	425
Société suisse des chemins de fer	705	—	702	705
Banque des chemins de fer	6875	—	6875	6885
» de Paris et Pays-Bas	—	—	1210	1220
Crédit Lionnais	757	—	757	758
Association financière genevoise	820	—	815	830
Omnium genevois	—	—	—	—
Basler Bankverein	—	—	—	750
Industrie genevoise du gaz	803	—	803	805
» belge du gaz	—	—	580	590
Gaz de Genève	—	—	600	605
» Marseille	727	—	727	730
Appareillage Gaz et Eeau	—	—	—	—
Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

6 Mai	AU COMPTANT	7 Mai
101 81	Consolidés	101 81
84 05	3 0/0 Français	84 02
117 35	5 0/0 id.	117 35
— —	Or, à New-York	—
129 50	Argent à Londres	129 50
	A TERME	
84 05	3 0/0 Français	84 02
117 35	5 0/0 id.	117 35
90 10	5 0/0 Italien	89 95
101 81	3 0/0 Anglais	101 81
13 55	5 0/0 Turc	13 67
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
— —	4 0/0 Autrichien	— —
1220 —	Banque de Paris	1217 50
755 —	Crédit Lyonnais	752 50
580 —	Mobilier français	575 —
1467 50	Crédit foncier	1495 —
513 75	Mobilier Espagnol	518 75
— —	Autrichiens	827 —
1620 —	Gaz Parisien	1630 —
2792 50	Suez	2792 50